



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2021-027

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## **74\_Préf\_Präfecture de Haute-Savoie**

74-2021-02-22-004 - Arrêté n°SGCD/SLI/PAC/2021-011 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-02-22-004

Arrêté n°SGCD/SLI/PAC/2021-011 portant subdélégation  
de signature de la directrice du secrétariat général commun  
départemental de la Haute-Savoie en matière  
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
départemental**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le 22/02/2021

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-011  
portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun  
départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr](mailto:sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

#### ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, est donnée à Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT et de Mme Sylvia CHARPIN, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 est donnée, dans la limite de 2 000 € (hors titre 2), à Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achats et finances.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT, de Mme Sylvia CHARPIN et de Mme Hélène BEUCLIER, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 est donnée, dans la limite de 2 000 €, à M. Pierre LAURENT, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental, chef du service des systèmes d'information et de communication.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans Chorus formulaires les propositions d'engagements juridiques signées préalablement par les agents désignés dans les articles 1, 2 et 3 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus formulaires :

NOM Prénom	Fonction	Validation sur BOP
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire	Tous BOP
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances	Tous BOP
CARRIER Elisabeth	Chargée de mission immobilier	Tous BOP
COULEROT Frédéric	Chef du service logistique et immobilier	Tous BOP
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances	Tous BOP
DEPRES Catherine	Responsable exécution budgétaire bloc 1	Tous BOP
DUFFAUD Christine	Coordinatrice départementale des dépenses adjointe	Tous BOP
EMONET Marie-Rolande	Responsable exécution budgétaire bloc 2	Tous BOP
GOURDOL Damien	Responsable exécution budgétaire bloc 3	Tous BOP
QUOEX Christelle	Gestionnaire budgétaire bloc 2	Tous BOP
STROHL Murielle	Gestionnaire action sociale	Tous BOP

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais occasionnés par les déplacements des personnels relevant du périmètre du secrétariat général commun départemental dans l'outil Chorus-DT, pour l'ensemble des BOP (fonction GV).

NOM Prénom	Fonction
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances
CHARPIN Sylvia	Directrice adjointe du SGC
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances
EMONET Marie-Rolande	Responsable exécution budgétaire bloc 2
GOURDOL Damien	Responsable exécution budgétaire bloc 3
QUOEX Christelle	Gestionnaire bloc 2

Article 6 : Subdélégation de signature aux personnes suivantes pour l'utilisation de la carte d'achat, dans la limite des plafonds définis ci-après :

NOM Prénom	Service	Fonction	Niveau carte achat	Plafond paiement
Florence GOUACHE	Préfecture	Secrétaire générale	1	2 000 €
Wahid FERCHICHE	Préfecture	Directeur de cabinet	1	800 €
Nicolas GAILLARD	Préfecture	Chef du bureau de la représentation et de la communication de l'Etat	1	800 €
Richard BOISSON	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Sous-préfet	1	800 €
Anne-Gaëlle BAILLY	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Secrétaire générale	1	800 €
Bruno CHARLOT	Sous-préfecture Bonneville	Sous-préfet	1	800 €
Isabelle ANTHONIOZ	Sous-préfecture Bonneville	Secrétaire générale	1	800 €
Jean-Luc BLONDEL	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Sous-préfet	1	800 €
Frédérique LOISEAU	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Secrétaire générale	1	800 €
Sébastien BAUDRY	SGCD	Chargé du pool de véhicules	1	800 €
Patrick BRIQUET	SGCD	Agent logistique	1	800 €
Eric GUICHON,	DDT	Chef de l'unité territoriale de Thonon-les-Bains	1	800 €
Eliane SOUDAN-ROSSERO	DDT	Chargée de communication	1	800 €
Chantal BAUDIN	DDPP	Directrice	1	800 €

Pierre MILLOT	DDPP	Assistant service SSA	1	800 €
Marion BOUTELOUP- MASSOT	DDCS	Directrice adjointe	1	800 €

Article 7 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun  
départemental,



Nathalie BRAT